

<https://enseignants.se-unsa.org/Evolution-du-Cned-le-SE-Unsa-acte-les-avancees-mais-maintient-sa-mise-en-garde>



Évolution du Cned : le SE-Unsa acte les avancées mais maintient sa mise en garde

- Qualité de vie au travail - Santé au travail -
Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère met en place une évolution du Cned (Centre national d'enseignement à distance) visant une transformation de l'opérateur en académie numérique.

Après un premier rejet massif du projet, le SE-Unsa note des avancées sur des points majeurs mais ne lève aucunement son alerte sur la vigilance à avoir quant à l'impact de cette évolution sur les conditions de travail des personnels et la qualité du service public du Cned.

Un peu de dialogue, il était temps !

S'il aura fallu, pour parvenir à une évolution du projet fort insatisfaisant à l'origine, une opposition unanime de toutes les organisations syndicales représentatives, mais surtout l'organisation d'une concertation qui ne s'était préalablement jamais tenue, le SE-Unsa a pu noter une certaine volonté de l'employeur de tenir compte d'une partie des attentes et des besoins exprimés par la profession.

La levée de certains blocages majeurs

L'évolution du projet de décret concerne un point majeur des statuts du Cned : celui du maintien du conseil d'orientation. Prôner l'importance du dialogue avec les personnels c'est bien mais insuffisant. Le faire exister et le respecter c'est mieux et juste indispensable pour un bon déroulement des missions de chaque personnel comme du Cned, et par conséquent pour la qualité du service public. Le dialogue, permis en partie par le conseil d'orientation, aura d'autant plus d'importance sur les années à venir que l'évolution de statuts jamais sans impact sur les missions et les conditions de travail des personnels devra être analysée et évaluée avec tous les regards pour en mesurer les effets.

Pour le SE-Unsa, pas un seul métier du Cned aujourd'hui n'a échappé à une dégradation des conditions d'exercice ces dernières années, qu'il s'agisse de charge accrue de travail ou de gestion infantilisante voire déshumanisée des personnels.

Par ailleurs, le principe que le Cned exercera bien toujours ses missions en coopération avec les universités et autres établissements de l'enseignement supérieur a été acté. C'était pour le SE-Unsa une nécessaire garantie à entendre.

Toutefois, perdurent dans le projet d'autres points que le SE-Unsa avait dès le départ dénoncé comme inacceptables.

C'est pourquoi, au regard, d'une part, des évolutions positives actées et, d'autre part, des points encore contestables, le SE-Unsa maintient sa mise en garde sur la concrétisation. La mise en œuvre de cette évolution devait, doit et devra s'exprimer et être, elle aussi, entendue à sa juste mesure.